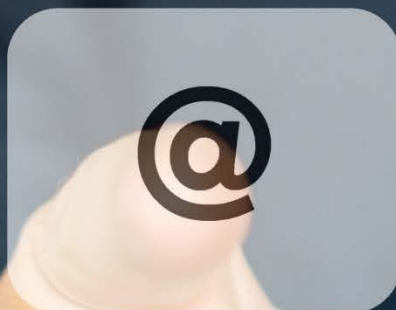


CAMPAGNE E-MAILING



Une campagne de 5 envois, sur 1 semaine.

Vos collaborateurs reçoivent un e-mail question-réponse chaque jour.

Une manière de s'auto-évaluer de façon ludique et personnelle.

Les réponses permettent de donner les informations essentielles de façon synthétique et de valider les notions importantes dans l'esprit de chacun.



AFFICHAGE



CH SERVICE

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Particulièrement subtil, le handicap est avant tout un concept juridique, et souvent associé au statut de la personne en situation de handicap. Ce statut est tout entier le produit de l'interaction entre le handicap et le rôle du temps et des autres personnes.

Un handicap résulte d'une ou plusieurs déficiences. Si le handicap résulte de causes médicales, il est dit médical. Les handicaps résultent de causes médicales, sociales ou organisationnelles. Ils sont plus difficiles à appréhender.

En pratique, comprendre les différents handicaps et leurs conséquences permet de mieux adapter les situations particulières de chaque personne affectée par une déficience.

La loi 11 février 2005, une nouvelle définition du handicap :

« Constituer en handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

www.ch-service.fr



CH SERVICE

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP ?

Le handicap peut se caractériser par une déficience ou un trouble, mais il ne se résume pas à une simple déficience ou un trouble. Il est le résultat de l'interaction entre la déficience et le rôle du temps et des autres personnes.

Le handicap peut être :
 - Médical : résulte d'une ou plusieurs déficiences.
 - Social : résulte d'une ou plusieurs déficiences.
 - Organisationnel : résulte d'une ou plusieurs déficiences.

Le handicap peut être :
 - Médical : résulte d'une ou plusieurs déficiences.
 - Social : résulte d'une ou plusieurs déficiences.
 - Organisationnel : résulte d'une ou plusieurs déficiences.

www.ch-service.fr



CH SERVICE

POURQUOI SE FAIRE RECONNAÎTRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

De l'insuffisance (avis du médecin du travail ou handicapé (MDPH/CDAPH))

Le statut de travailleur handicapé est une reconnaissance juridique qui permet d'accéder à des droits et avantages sociaux et professionnels. Il est le résultat de l'interaction entre la déficience et le rôle du temps et des autres personnes.

Les cinq grands axes de la loi du 11 février 2005

1. Lutter contre les discriminations
2. Favoriser l'emploi des personnes handicapées
3. Améliorer l'accessibilité
4. Favoriser l'insertion professionnelle
5. Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées

www.ch-service.fr



CH SERVICE

COMMENT SE FAIRE RECONNAÎTRE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

Quelles sont les démarches à effectuer quand on souhaite obtenir une RQTH ?

Comment savoir si ma maladie ou mon trouble peut être considérée comme un handicap ?

Comment faire pour obtenir une RQTH ?

Une fois la reconnaissance obtenue on peut se faire accompagner également dans l'entreprise pour expliquer sa situation ?

www.ch-service.fr

Format A3